



CHANCELLERIE D'ÉTAT

**BUREAU DE LA
COMMUNICATION**

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Projet de budget 2008 de l'Etat

Déficit réduit à 33,4 millions

La chancellerie d'Etat communique:

Avec un déficit de 33,4 millions de francs, le budget 2008 affiche l'excédent de charges le plus faible depuis 1991, avec le budget 2001 (33,2 millions). Le budget 2008 tient compte des nouvelles limites du frein à l'endettement, d'une perte de recettes de 19,8 millions découlant de la RPT et d'une baisse d'impôts pour les familles de 21,7 millions. Pour la première fois depuis 2002, le budget a été élaboré sans nouvelles mesures d'accompagnement d'ordre légal ou réglementaire. Quant aux investissements, les dépenses brutes passent de 115,6 millions, en 2007, à 161,8 millions en 2008, dont 64,4 millions à charge du canton. Le projet de budget 2008 a été adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 19 septembre 2007 et sera soumis au Grand Conseil lors de sa session de décembre 2007.

Intense travail d'analyse et d'évaluation

Le budget 2008 est le résultat d'un intense travail d'analyse et d'évaluation du Conseil d'Etat portant sur des choix, des priorités et basé sur des arbitrages opérés dans tous les domaines d'activités de l'Etat, comme le prévoit le programme de législature. Ainsi, le frein à l'endettement a été respecté sans que le Conseil d'Etat ne sollicite du Grand Conseil de nouvelles mesures d'accompagnement temporaires.

Au final, le budget 2008 présente un déficit de 33,4 millions (43,2 mios au budget 2007), des investissements nets s'élevant à 64,4 millions (57,8 mios au budget 2007). L'excédent de charges atteint 1,98% des revenus déterminants. Le degré d'autofinancement des investissements atteint 70% et l'insuffisance de financement est de 38,1 millions (36,7 mios au budget 2007).

Des contraintes plus fortes que prévu

Si ce budget 2008 été élaboré dans un contexte économique favorable, il faut toutefois relever que les dispositions du frein à l'endettement sont plus contraignantes que celles appliquées aux budgets 2006 et 2007 : réduction de 3 à 2% des revenus déterminants pour le déficit et passage de 60 à 70% pour l'autofinancement des investissements.

A cela s'ajoute une diminution d'impôts de 21,7 millions de francs, suite aux aménagements apportés à la fiscalité des familles.

La situation budgétaire s'est par ailleurs dégradée avec la présentation, en juillet 2007, par le Département fédéral des finances, du montant versé au canton de Neuchâtel au titre des paiements péréquatifs liés à la RPT (147,9 au lieu de 167,7 millions), entraînant une réduction de 19,8 millions des revenus inscrits dans le budget 2008 initial.

Retraite anticipée

La loi d'encouragement temporaire à la retraite prévoit que le nombre de postes de travail doit être diminué pour chacune des années 2007, 2008 et 2009 d'un nombre correspondant aux deux tiers des postes libérés par les départs à la retraite anticipée jusqu'à concurrence de 200 postes en tout. Le budget 2008 présente une diminution des charges de personnel équivalente aux coûts engendrés par les départs à la retraite anticipé, soit 9,5 millions de francs.

Poursuivre la réforme de l'Etat : une nécessité

Le Conseil d'Etat est satisfait du budget 2008 mais l'avenir reste incertain. Il s'agit donc d'être prudent quant aux options qui seront arrêtées sur le plan financier. En même temps, il faut continuer à réformer l'Etat. Le canton de Neuchâtel paie cher la multiplicité de structures aux activités semblables sans que leur nombre apporte une plus-value pour le bien-être de ses habitantes et habitants. Avec ses quelque 170.000 habitants, la communauté neuchâteloise doit plus que jamais opter pour la complémentarité solidaire, soit une répartition des prestations publiques dont la qualité est financièrement optimale, autrement dit efficiente.

La volonté du gouvernement de poursuivre la réforme de l'Etat est donc intacte.

Neuchâtel, le 26 septembre 2007